



COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AURSEULLES

L'an deux mil vingt et un, six mai à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal d'AURSEULLES, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la salle des fêtes d'ANCTOVILLE, 52 Rue de la Médiathèque, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Gérard LEGUAY**, Maire d'AURSEULLES, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M LEGUAY Gérard, maire d'Aurseulles, M PATRIX Gérard 1er adjoint, Mme LEBLOND Geneviève 2ème adjoint et maire délégué d'Anctoville, M TOUDIC Michel 3ème adjoint et maire délégué de Longraye, Mme LEMAIRE Christine 4ème adjoint et maire délégué de St Germain d'Ectot, M QUILICHINI Yves 5ème adjoint, Mme RICHARDE Virginie 6ème adjoint, M DECLOMESNIL Jean-Marie, maire délégué de Torteval-Quesnay, Mme LAVENDER Marie-Claire, maire délégué d'Orbois, M BENEVILLE Marc, maire délégué de Sermentot, M LOSLIER Thierry, M EUSTACHE Denis, Mme LECHEVALLIER Magali, maire délégué de Feuguerolles sur Seulles, M GALOPIN Stéphane, Mme CHRÉTIEN Karine, Mme BRIARD Angélique, Mme HOSPITAL Julie, Mme MERLET Alexandra, M LEBRUN Basile, Mme TREVET Ludivine, M FORTIN Christian et Mme LEDOUX Anita formant la majorité du conseil municipal en exercice.

Était absent excusé : M GODMET Xavier, a donné Procuration à Mme TREVET Ludivine

Étaient absents : //

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de conseillers | 23 |
| Nombre de présents | 22 |
| Nombre de pouvoirs | 1 |
| Nombre de conseillers votants | 23 |

Ordre du Jour

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Christine LEMAIRE a été désignée secrétaire de séance.
Madame Sophie MARIE, rédacteur principal pour l'assister dans sa fonction.

2. Travaux d'aménagement et de réhabilitation de la mairie de Saint Germain d'Ectot

2.1. Choix de l'architecte

D 2021.05.06-27

Monsieur Le Maire **informe** l'assemblée que des élus ont rencontré 4 architectes sur site pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réhabilitation de la mairie annexe de Saint Germain d'Ectot.

Le but étant de transférer le siège social de la mairie d'AURSEULLES situé sur la commune déléguée d'Anctoville sur le site de la mairie annexe de la commune déléguée de Saint Germain d'Ectot.

Monsieur Le Maire **rappelle** que les actuels locaux du secrétariat de la commune d'AURSEULLES sont trop exigus et ne sont plus adaptés aux besoins.

Les travaux envisagés prévoient 5 postes de travail, 2 bureaux pour les élus, 1 salle de conseil municipal-salle des mariages, 1 salle de réunion, des espaces de rangements, 1 espace de convivialité et des sanitaires.

Chaque architecte a eu copie du cahier des charges des travaux à réaliser.

Monsieur Le Maire **remet** à chaque élu un tableau récapitulatif des honoraires proposés par les architectes.

| | M BIBET CAEN | SCPA DALIGAUX BAYEUX | Mme VUILLERMOZ GRANVILLE | M CAILLY LES MONTS D'AUNAY |
|--|-----------------|----------------------------|---|---|
| Coût prévisionnel des travaux H.T. | 136 363,00 | 150 000,00 | entre 200 000,00 et 300 000,00 | |
| Taux de rémunération | 12,03% | 12,60% | 11,00% | 12,50% |
| Forfait initial provisoire de rémunération H.T. | 16 400,00 | 18 900,00 | | |
| ESQ Esquisse | 1 600,00 | 1 890,00 | 5 400,00 y compris les diagnostics de- mandés en amont de l'opération | Mission Complète y compris étude structure pour l'ouverture du mur porteur ou de fenêtres |
| APS Avant-Projet Sommaire | 1 300,00 | 1 512,00 | | |
| APD Avant-Projet Définitif | 2 200,00 | 3 024,00 | | |
| PRO Projet Dossier de consultation des entreprises | 3 700,00 | 3 780,00 | | |
| ACT Assistance Contrat de Travaux | 1 100,00 | 1 134,00 | | |
| VISA Visa des plans des entreprises | 800,00 | 1 134,00 | | |
| DET Direction des Etudes d'Exécution | 5 000,00 | 5 670,00 | | |
| AOR Assistance aux opérations de réception | 700,00 | 756,00 | | |
| Total H.T. | 16 400,00 | 18 900,00 | | |
| TVA 20% | 3 280,00 | 3 780,00 | | |
| Total T.T.C. | 19 680,00 | 22 680,00 | | |
| Mission complémentaires | | | | |
| DIAG REL Relevé du bâtiment | | 1 200,00 | 2 400,00 | |
| OPC Ordonnance Pilotage Coordination | | 2 100,00 | 1,00% | |

Monsieur Le Maire **pass**e la parole aux élus et il **ouvre** le débat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- ✓ **Accepte à l'unanimité des membres présents et représentés** de transférer le siège social de la mairie d'AURSEULLES dans les locaux de la mairie de la commune déléguée de Saint Germain d'Ectot ; ainsi que la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.
- ✓ **Décide** de passer au vote pour le choix de l'architecte :

| | |
|----------------|---------|
| M BIBET | 0 VOIX |
| M DALIGAUX | 7 VOIX |
| Mme VUILLERMOZ | 1 VOIX |
| M CAILLY | 15 VOIX |
- ✓ **Décide** par 15 VOIX POUR de prendre Monsieur Patrick CAILLY.
- ✓ **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2.2. Demande de subventions

D 2021.05.06-28

Vu l'éligibilité de la commune aux dotations : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ; Dotation Soutien Investissement Local (DSIL) et la subvention Contrat de Territoire.

Vu le budget communal.

Monsieur le Maire **expose** que le projet d'aménagement et de réhabilitation de la mairie annexe de Saint Germain d'Ectot en mairie siège social de la commune d'AURSEULLES est susceptible de bénéficier de subventions :

- au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- au titre de la Dotation Soutien Investissement Local (DSIL).

- au titre du Contrat de territoire.

Monsieur le Maire **rappelle** que les crédits ont été prévus et votés au budget 2021.

Le plan de financement

Ce dossier sera principalement financé par des fonds propres de la commune, déduction faite des subventions obtenues (DETR- DSIL - Contrat de Territoire).

Un recours à l'emprunt pourra être nécessaire selon l'obtention des subventions.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : au cours l'année 2022.

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés décide** :

- **D'arrêter** le projet d'aménagement et de réhabilitation de la mairie annexe de Saint Germain d'Ectot en mairie siège social de la commune d'AURSEULLES
- **De solliciter** une subvention au titre de la DETR.
- **De solliciter** une subvention au titre de la DSIL.
- **De solliciter** une subvention au titre du Contrat de Territoire.
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et de signer tous documents en lien avec ce projet.

3. Questions diverses

3.1. Zone Humide

Monsieur Jean-Marie DECLOMESNIL donne le compte-rendu de la réunion sur l'aménagement de la zone humide.

Plusieurs scénarios ont été proposés. Les projets seront examinés par les membres de la commission de la zone humide ; et ensuite ils seront soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal lors d'une réunion de conseil.

3.2. Cimetière de Sermentot

Monsieur Marc BENEVILLE annonce à l'assemblée que les travaux d'aménagement de l'entrée du cimetière de Sermentot sont finis et il invite les élus à se rendre sur place.

3.3. Organisation tenue des bureaux de vote

Monsieur Le Maire demande aux élus d'être présents les 20 et 27 juin 2021 pour la tenue des bureaux de vote et de prévoir des assesseurs.

L'organisation des bureaux de vote fera l'objet d'une réunion.

3.4. Réunion de conseil

La prochaine réunion de conseil est prévue le jeudi 27 mai à 20 h 30. Des convocations seront adressées aux membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 15.

Fait à AURSEULLES, le 11 mai 2021

Le Maire,
Gérard LEGUAY

